

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2016 A 19 HEURES 30

Présents : M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C.DANIAU M.COTTEREAU
M.P.GABILLEAU L.PACREAU Ph.TESSIER F.GLUMINEAU F.LAMY
H.BEAUDOUIN N.DA SILVA A.S.DE JESUS S.GRAY C.BIRON H.MOLINARI

Absents excusés : J.FERRAND ayant donné procuration à M. COTTEREAU
L.GENTREAU ayant donné procuration à M.P. GABILLEAU
P.Y.DREILLARD.

Secrétaire : H. BEAUDOUIN

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la réunion du 24 octobre 2016. Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

Monsieur le Maire indique qu'une délibération a été rattachée à la dernière réunion pour la création du poste de REDACTEUR pour le remplacement de Francette KIMMEL qui fait valoir ses droits à la retraite.

Cette délibération était nécessaire pour la création de la vacance de l'emploi et l'appel de candidatures

1) APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU REGLEMENT DU PLU

Monsieur le Maire rappelle au CM le projet de revitalisation du centre bourg et la nécessité de modifier le règlement du PLU.

Cette modification a été présentée aux différents services, n'ayant aucune remarque particulière et le délai étant terminé, Monsieur le Maire demande au CM de valider la modification du règlement du PLU ainsi présentée.

Accord du CM

2) REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire informe le CM que le recensement de la population aura lieu en début d'année 2017. La commune a été divisée en 4 districts et pour le réaliser 4 agents recenseurs ont été recrutés :

- Monsieur Jacques BOUDEAU
- Monsieur Michel PAJOT
- Madame Nathalie DRAPEAU
- Madame Jacqueline ORIZET

Monsieur le Maire demande de bien vouloir fixer la rémunération de ces agents soit une somme forfaitaire ou au nombre de bulletins.

Le CM décide d'allouer une somme forfaitaire par agent plus une indemnité kilométrique.

3) CONTRAT SUPPORT INSTALLATION TELEPHONIQUE

Suite au changement de l'installation téléphonique au secrétariat de la mairie, un contrat de maintenance doit être passé avec la société FASTNET pour l'entretien et la gestion.

Une convention est présentée pour une durée de 3 ans

Accord du CM

4) TAXES 2016 COMMUNAL DE NOAILLES

Monsieur le Maire rappelle la gestion du communal de Noailles et le budget correspondant.

Il demande au CM de revoir les taxes afférentes à ce budget afin de l'équilibrer.

La commission du communal propose de fixer :

- La taxe de pâturage à la somme de 1 630 € (taxe payée par les exploitants du communal)
- La taxe des ayants-droits à la somme de 28 € (somme payée à chaque habitant du village de Noailles)

Accord du CM

5) DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Trois déclarations d'intention d'aliéner ont été déposées à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire :

- Vente de la maison appartenant à Mr DUPUIS Roger et DURUDEAU Pascale au 9, rue des Plantes
- Vente de la maison appartenant à SCI du Moulin à la Baffardière
- Vente du terrain appartenant à Madame ROBILIN Véronique rue des Violettes

La commune renonce à son droit de préemption pour ces déclarations.

6) DIVERS

- Indemnité de conseil du Trésorier :

Monsieur le rappelle le changement de comptable public le 1^{er} août dernier et à cet effet il y a lieu de revoir le versement de l'indemnité de conseil allouée.

Après discussion le CM décide de verser 100% de l'indemnité demandée

- Contrat de maintenance : l

la société CERIG prestataire des logiciels de la mairie présente un contrat de maintenance pour les douchettes du périscolaire pour un montant annuel de 60 €, accord du CM

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le 20 décembre 2016 à 19H30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,

M. GAUDUCHEAU